

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI
LE 27 JUILLET 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le vingt-septième jour de juillet deux mille vingt, à dix-huit heures (18h00), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Serge Beaudoin, maire suppléant de Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

En visioconférence Zoom : Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absences motivées : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Substitut en personne: M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente en personne : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

18 h 00 **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de
l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 17^e jour du mois de juillet 2020 et acheminé par courrier recommandé le 17 juillet 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre,

PV2020-07-27

M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, déclare qu'il se retirera des discussions relatives au point 2.2 « Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) : Demande d'aide financière - Production d'émissions régionales » considérant sa situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement à ce dossier.

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 17 juillet 2020 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

- 18 h 00 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- 0.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020.
- 1.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 1.1 Exercice du droit d'assujettissement : Remboursement des sommes dues sur une période de 5 ans sans intérêts.
- 1.2 Compo-Haut-Richelieu inc. : Autorisation à verser une avance des actionnaires.
- 2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 2.1 PAU PME.
- 2.2 Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) : Demande d'aide financière - Production d'émissions régionales.
- 3.0 **COURS D'EAU**
- 3.1 Stations de pompage : Entretien des pompes aux stations Lamoureux, Rang des Côtes et Melaven (Pompex inc. 9 463\$, taxes en sus).
- 4.0 **VARIA**
- 4.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.
- 5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE;

15978-20 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

15979-20 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 15 juillet 2020 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

1.1 **Exercice du droit d'assujettissement - Délai de remboursement**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a transmis la résolution 2020-07-012 adoptée le 6 juillet 2020 visant l'assujettissement de la municipalité aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville à l'effet de s'assujettir auxdits services;

CONSIDÉRANT les sommes dues dans le cadre de l'exercice du droit d'assujettissement conformément aux règlements 221 et 222 tels que modifiés;

EN CONSÉQUENCE;

15980-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry, appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert, le représentant de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville ne participant pas à cette décision considérant que le conseil de sa municipalité s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement au service municipal d'élimination des matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise l'échelonnement du versement des sommes dues pour l'exercice du droit d'assujettissement de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois sur une période de 5 ans sans intérêts et ce, à compter de la date d'intégration;

QU'advenant l'assujettissement de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles, les mêmes délais et conditions s'appliquent.

ADOPTÉE

1.2 **Compo-Haut-Richelieu inc. - Autorisation aux déboursés**

CONSIDÉRANT QUE le projet de plateformes de compostage de Compo-Haut-Richelieu inc. en vue de répondre aux attentes du gouvernement du Québec nécessite le déboursé d'avances des actionnaires;

EN CONSÉQUENCE;

15981-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard, le représentant de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville ne participant pas à cette décision considérant que le conseil de la municipalité s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une avance des actionnaires de 120 000\$ à Compo-Haut-Richelieu inc. pour le projet de plateformes de compostage;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin si requis, à même le surplus réservé de la Partie III.

ADOPTÉE

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **PAU PME**

Point de l'ordre du jour retiré considérant qu'aucun dossier n'est déposé.

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au point 2.2 « DIHR - Production d'émissions régionales - Aide financière ». M. Claude Leroux quitte son siège et sort de la salle du conseil.

2.2 **DIHR - Production d'émissions régionales - Aide financière**

CONSIDÉRANT QUE Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) est un organisme à but non lucratif offrant des services de télécommunications (Internet, télévision, téléphonie) entre autres par fibre optique et ce, principalement en zones rurales sur le territoire des MRC du Haut-Richelieu et Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de télécommunications performantes est un attrait et un atout pour le développement économique de la région du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en tant que câblodistributeur, DIHR doit consacrer un pourcentage de temps et de revenus à la production de projets de télévision communautaire, remplissant ainsi la mission principale de promotion et le développement des zones rurales non desservies par des services modernes de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE ces émissions constitueront également des outils de promotion pour accroître le tourisme dans la région et la connaissance de cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est sollicitée par DIHR pour l'élaboration de deux émissions qui seront diffusées via internet et le canal communautaire, le tout retrouvé sous la cote « document 2.2 » des présentes;

CONSIDÉRANT le partenariat avec Télévision du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

15982-20

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au point 2.2 « DIHR - Production d'émissions régionales - Aide financière » et étant sorti de la salle des délibérations;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie une aide financière à Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) d'un montant de 40 000\$ pour le projet « Mise en ondes d'un minimum de deux émissions pour la télé communautaire »;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même le Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

PV2020-07-27

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, réintègre la salle des délibérations et reprend son siège.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Stations de pompage - Entretien de pompes

15983-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la firme Pompex inc. à procéder aux travaux d'entretien des pompes des stations Lamoureux, Rang des Côtes et Melaven, le tout pour un montant de 9 463\$ (taxes en sus), le tout conformément à la soumission déposée le 16 juillet 2020;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.0 VARIA

4.1 Aucun autre sujet n'est discuté, considérant l'absence de 2 membres.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la situation de pandémie et l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, des questions ont été formulées par M. Sébastien Robert et M. Christian Kaiser. Il est procédé à la lecture des questions et le préfet de la MRC du Haut-Richelieu y répond, le tout étant enregistré.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

15984-20 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 27 juillet 2020.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier